



Rapport de la commission sur les règlements communaux sur le

**Préavis municipal n° 67-2010
Relatif aux Règlement et tarif des émoluments
du contrôle des habitants**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission sur les règlements communaux composée de Madame Sylvette Grandchamp ainsi que de Messieurs, Alain Pellet, Giovanni Cetrangolo, Stefan Bérard et Stéphane Zürcher s'est réunie sur convocation expresse de la Municipalité le mardi 3 août 2010 à 18 heures en salle de municipalité. Christoph Lötscher et Eric Joseph étaient excusés.

Le règlement actuel datant de 1996 doit être adapté au goût du jour, en fonction des nouvelles demandes, Certains tarifs ont donc augmentés alors que d'autres ont diminués ou sont resté au statut quo.

Ce nouveau règlement a été élaboré sur la base d'un règlement type et adapté en fonction des demandes qui parviennent au bureau du contrôle des habitants.

Il a été relu par le Service de la population (SPOP) qui confirme que ce dernier est pleinement conforme aux dispositions légales applicables et peut donc être soumis aux autorités communales pour adoption.



Conclusions

Aussi la Commission sur les règlements communaux unanime vous prie d'adopter, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers les conclusions suivantes :

le Conseil communal de Penthalthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 67-2010, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver le tarif des émoluments perçus par le bureau du contrôle des habitants ;
2. d'en fixer l'entrée en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud.

Penthalthaz le 20.08.2010

Le rapporteur : Stéphane Zürcher

Les membres : Sylvette Grandchamp

Alain Pellet,

Giovanni Cetrangolo,

Stefan Bérard

Christoph Lötscher

Éric Joseph